

Le 21 novembre 2018

Flash info

Enfin un espoir pour les Mis A Disposition (MAD)

Une CAP du corps des TSEI s'est tenue le jeudi 8 novembre 2018. Cette commission, la dernière du mandat, fut à l'évidence la plus difficile, la plus âpre. A cela 2 principales raisons.

En premier lieu un gestionnaire de corps fragilisé par l'absence de règles de gestion réellement applicables. En effet, ces règles qui ont donné lieu à un toilettage au cours du 1^{er} semestre de cette année ne sont toujours pas validées par le directeur général. Le président de la CAP a eu beau jeu de dire qu'elles ont fait l'objet d'un consensus avec les différentes parties (syndicats, employeurs), elles n'étaient en toute rigueur pas applicables pour cette CAP.

Solidaires I.D.D. n'a pas manqué de le faire remarquer et de nuancer les propos du président sur le consensus évoqué, lui rappelant que les propositions de Solidaires I.D.D. visant à la simplification des règles de promotion (sans mobilité) n'ont pas été reprises dans la version finale.

En second lieu un syndicat corporatif excessivement agressif, prêt à tout pour détricoter les propositions de l'administration pour mieux placer ses protégés. Un des membres de leur équipe est même allé jusqu'à dire « *...qu'il ne fallait plus parler des MAD, l'exercice VT 2005 étant maintenant loin derrière nous ...* ». En clair « *Bye Bye les petits copains en MAD* », débrouillez-vous, nous



on ne s'occupe que de ceux restés dans les services. Il est probable que la personne à l'origine de cette déclaration n'a pas connu le traumatisme vécu en 2005, sans doute était-elle encore sur les bancs de l'école à cette époque.

Il conviendrait, face à ce manque de connaissance de l'histoire et du sujet en question, d'actualiser auprès de certains intervenants dans cette instance, la circulaire conjointe du ministère de l'Économie et de celui du Travail du 15 octobre 2018 relative à la réforme des services déconcentrés en charge du développement économique (pôle 3^E) dans les DIRECCTE.

En effet, cette note précise que : « les mises à disposition des *techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie dans le cadre de VT2005 ne sont pas remises en causes.* »

Le président de la CAP a expliqué qu'il convenait d'appliquer ces nouvelles règles de gestion par anticipation et qu'il ne fallait pas s'interdire d'y revenir pour les adapter aux situations de terrain et aux évolutions à venir, visant très clairement la réforme « *Action publique 2022* ».

C'est d'ailleurs ce qu'il a fait pour un collègue en MAD promu au 3^e grade par la voie du « *principalat* » alors qu'il n'a pas formellement tenu 2 postes cœur de métier (point III-2-3 de la charte de gestion).

Chahuté lui aussi par le syndicat corporatif (bien seul sur le coup !) le président a fini

par déclarer qu'en l'état, certains points des règles de gestion (promotion au principalat) n'étaient pas adaptés aux agents en MAD utilisant même le terme « *discriminatoire* ».

La position adoptée le 8 novembre par le président de la CAP constitue aux yeux de Solidaires I.D.D. un réel espoir pour les collègues en MAD de pouvoir être promus sur leur poste sans être contraints de devoir changer de service ni de se réinvestir sur des nouvelles activités cœur de métier, souvent à quelques années de la retraite.

Solidaires I.D.D. se réjouit de cette inflexion qui répond très précisément à ses nombreuses demandes sur le sujet. Les collègues en MAD doivent faire l'objet d'un traitement particulier pour tenir compte de la spécificité de leur situation.

Pour conclure ce flash info, Solidaires I.D.D. vous rappelle 2 choses importantes :

D'une part en matière de promotion, même si l'horizon semble se dégager un peu pour les MAD, le nombre de places reste très limité. Aussi Solidaires I.D.D. vous invite à augmenter vos chances en vous présentant aux examens professionnels. L'exercice n'est pas simple, mais ceux qui ont essayé ne le regrettent pas.

D'autre part mobilisez-vous pour les élections du 29 novembre au 6 décembre 2018 aux Finances. Votez et faites voter vos collègues. L'action syndicale est importante sur les sujets d'ordre général, elle est essentielle sur les questions d'ordre individuel débattues en CAP.

En conséquence si vous voulez éviter une gestion de votre carrière dictée par un syndicat corporatiste, votez Solidaires I.D.D. qui, à sa manière, a fait bouger les lignes durant ce dernier mandat.

